



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des territoires

Service de l'eau et des risques

La préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté

Préfète de la Côte-d'Or

Officier de l'Ordre National du Mérite

Chevalier de la Légion d'honneur

ARRETE PREFECTORAL n°747 du 22 mars 2016 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vouge.

VU le code de l'environnement et notamment les articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée du 3 décembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 février 1998 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vouge ;

VU l'arrêté préfectoral n°113 du 3 mars 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vouge révisé ;

VU l'arrêté préfectoral n° 692 du 29 octobre 2014 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vouge ;

VU les délibérations du conseil départemental de la Côte-d'Or du 24 avril 2015, de l'établissement public territorial du bassin (EPTB) Saône et Doubs du 25 novembre 2015 et du conseil régional Bourgogne Franche-Comté du 21 janvier 2016 ;

VU la circulaire du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 21 avril 2008 ;

Considérant qu' il convient de mettre à jour l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2014 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Côte-d'Or ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Composition

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 692 du 29 octobre 2014 fixant la composition de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vouge est modifié comme suit :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale

a) Représentant du conseil régional (1 membre)

Conseil régional Bourgogne Franche-Comté

M. Stéphane WOYNAROSKI

b) Représentants du conseil départemental (2 membres)

Conseil départemental de la Côte-d'Or

**M. Denis THOMAS
M. Christophe LUCAND**

c) Représentant de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) (1 membre)

EPTB Saône et Doubs

M. Vincent DANCOURT

Le reste de l'arrêté demeure sans changement.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3: Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de la Côte-d'Or, les directeurs des services de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la commission.

A DIJON, le 22 mars 2016

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,

signé Marie-Hélène VALENTE